

TABLE RONDE

Annulation des sentences arbitrales : possible harmonisation ou irréductibles particularismes nationaux ?

PROGRAMME

Sous-thème 1 : Les aspects procéduraux du recours en annulation

Sous-thème 2 : Les aspects de fond : les critères et la portée de l'annulation

A/ Le respect du «due process» par la sentence

B/ Le respect de l'ordre public par la sentence

C/ Le respect de l'ordre public européen

D/ La portée extra-territoriale de l'annulation de la sentence

Organisée par le Centre Français de Droit Comparé

Le mardi 29 janvier 2019
de 17h à 19h30

à l'Institut de Droit Comparé
28, rue saint Guillaume • 75007 Paris



INTERVENANTS



Monsieur Sébastien Besson,

Professeur de Droit à l'Université de Neuchâtel
Avocat associé du cabinet Lévy Kaufmann-Kohler à Genève



Monsieur Luca G. Radicati di Brozolo,

Professeur de Droit à l'Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan
Avocat associé du cabinet ArbLit à Milan



Monsieur François Driesen,

«General Counsel International and Senior VP Internal Risk & Control International» chez EDF



Monsieur Christophe Seraglini,

Professeur de Droit à l'Université de Paris Sud-11 (Sceaux)
Avocat associé du cabinet BETTO SERAGLINI à Paris



Madame Amélie Skierka,

Avocate conseil du cabinet WilmerHale à Londres
Spécialisée en droit allemand et français